



Le Ronssoyen



Travaux inscrits au budget 2011 de la Commune

TOTAL
325 189,07 €

La Carte Communale	15 000,00 €
L'Eglise (toit, vitraux, sacristie, divers,...)	53 307,68 €
Les frais d'études des projets boucherie et café	13 916,60 €
Le projet boucherie	27 000,00 €
L'achat et les travaux du café	135 623,65 €
Les écoles (réfection de peintures, achat de mobilier)	15 856,87 €
Le Cimetière	2 500,00 €
Le columbarium	10 000,00 €
Le numérique à l'école (installé en 2010 et payable en 2011)	13 938,42 €
La voirie (réalisée en 2010 et payable en 2011)	23 000,00 €
Le remboursement d'emprunts	15 045,85 €

Bulletin d'Avril 2011
Bulletin d'Avril 2011

Projet de lotissement / Carte Communale

Enquêtes publiques du 2 Mai au 3 Juin 2011 inclus

Rappel : La municipalité a décidé de créer un lotissement communal (*parcelles à bâtir et logements locatifs*) pour faire face à l'essor des activités sur la Commune.

Les terrains à aménager étant situés en dehors de la partie actuellement urbanisée (entre la Rue Charles de Gaulle et le bois), la nécessité s'est imposée d'instaurer un nouveau régime : la Carte Communale.

Cette étude d'urbanisme, commencée il y a quelques mois, en est à présent au stade de l'enquête publique.

Deux enquêtes publiques conjointes sur les dispositions de cette Carte Communale et l'identification des éléments du patrimoine à protéger sont programmées **du 2 Mai au 3 Juin 2011**. Les personnes intéressées pourront venir consulter les dossiers aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Monsieur Bertrand TRIZAC, Commissaire-Enquêteur, assurera des permanences à la Mairie les **Lundi 9 Mai, Lundi 16 Mai et Samedi 21 Mai 2011 de 9 heures à 12 heures**.

Le rapport du Commissaire-Enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la Mairie, un mois après la clôture de l'enquête.



La Boucourette

L'Association Sportive du Collège de Roisel organise la seconde édition de la *Boucourette* (randonnée marche ou VTT) le **Dimanche 15 Mai 2011 au matin**.

Une étape est prévue au Ronssoy Route de Sainte-Emilie.
N'hésitez pas à venir encourager ces élèves !





Commémoration du 8 Mai 1945

Rendez-vous à
10h15 à la Mairie

Le 8 Mai 1945, les cloches de toutes les églises de France sonnaient officiellement la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Cette date est devenue journée de commémoration.

Un rendez-vous vous est donc donné le **Dimanche 8 Mai 2011 à 10h15 à la Mairie de Le Ronsoy** pour une célébration à l'église à 10h30, suivie d'un dépôt de gerbes et d'un vin d'honneur à la Salle du Kano club.

Pour l'occasion, nous accueillons **Monsieur Jacques HESSE**, pour une exposition de modélisme sur la Seconde Guerre Mondiale.



EXPO MODELISME

Au KANO CLUB

Samedi 7 Mai 2011 de 14h00 à 19h00

Dimanche 8 Mai 2011 de 10h00 à 18h00



Feux de jardin

La fin de l'hiver est marquée par une reprise des diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins. Parmi celles-ci, beaucoup génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage, en infraction avec la réglementation. Les feux de jardin font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite. En effet, le brûlage des déchets verts (branches, broussailles, tontes de gazon,...) n'est pas bon à respirer. Il produit des polluants gazeux et une série de poussières et de particules qui pénètrent dans les poumons et le sang.

Les solutions sont la collecte en déchetterie et le compostage.



La déchetterie de Roisel est ouverte

Du 16 Avril au 30 Septembre

Le Lundi de 13h30 à 17h30

Les Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermée le Lundi matin et le Jeudi toute la journée

Du 1^{er} Octobre au 15 Avril fermeture à 16h30



Responsabilités des propriétaires d'animaux

De gros chiens vagabondent depuis un certain temps dans le village. Sachez que vous êtes responsables de votre animal et des dommages (corporels et matériels) causés par ce dernier, même s'il s'est échappé (*article 1385 du Code Civil*).

Car il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.

Veillez à clôturer votre propriété et à fermer les portes. Pensez également à assurer vos animaux et à les faire vacciner ! Et si vous partez, prévoyez son repas, sa gamelle d'eau et un abri.



Les chats pullulent dans certains quartiers et causent des dommages chez les habitants. Sachez que si vous les nourrissez, ils deviennent votre propriété, avec les responsabilités et obligations que cela engendre.

Plusieurs cas d'animaux empoisonnés ont été signalés. Les services de la Gendarmerie ont reçu des plaintes des propriétaires d'animaux.



Vagabondage

Chats errants

Animaux empoisonnés